



**Procès-verbal**  
**30<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail 2 du LDAC**  
**ORGP et accords de pêche de l'Atlantique Nord**

**Mardi 25 octobre 2022, 15h00-17h30 CET**  
**Réunion hybride / Hôtel Berlaymont (Bruxelles) et vidéoconférence par Zoom**

Président : M. Gerard van Balsfoort  
Vice-président : M. Xavier Leduc

**1. Bienvenue du Président**

M. Gerard van Balsfoort (PFA) souhaite la bienvenue aux membres et les remercie d'avoir pris le temps de venir à cette réunion. D'autant plus que l'Atlantique Nord est une zone où il se passe énormément de choses.

**2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du GT2 (24 mars 2022)**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans commentaires supplémentaires.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, également sans commentaires supplémentaires.

**4. Élections à la Présidence et à la Vice-présidence du Groupe de travail 2.**

M. Gerard van Balsfoort explique le processus prévu, et présente sa démission puisqu'il part à la retraite. Le mandat courant jusqu'à 2024, il propose de nommer à main levée M. Xavier Leduc à la Présidence et M. Tim Heddeman à la Vice-présidence. **La proposition est approuvée par le groupe à l'unanimité.**

M. Gerard van Balsfoort souligne qu'il passe la main à la tête du groupe à une période de grande difficulté politique et géostratégique dans cette région du monde, à laquelle la gestion des pêches n'échappe pas.

Mme. Manuela Iglesias (LDAC) exprime au nom du Secrétariat ses remerciements à M. van Balsfoort pour tant d'années consacrées au travail avec le LDAC.

M. Xavier Leduc (UAPF) se dit ravi d'être là et remercie M. van Balsfoort pour le dur travail réalisé au sein du GT2 et pour ses efforts au Conseil consultatif, avec l'industrie et les ONG.

**5. Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (NAFO/OPANO) :**

**5.1. Rapport de la DG MARE concernant les résultats et décisions adoptés lors de la 44<sup>e</sup> réunion annuelle NAFO (19-23 septembre 2022)**

L'avis du LDAC pour la réunion NAFO, envoyé à la CE, est disponible sur le site Internet du Conseil <https://ldac.eu/images/LDACAdviceonNAFOAM20227Sept2022Ref-07-22WG2.pdf>

M. Anders Jessen (CE) dit que la réunion annuelle ne s'annonçait pas particulièrement difficile cette année avant de partir pour Porto, mais qu'une situation particulière a

causé des divisions suite à l'arrivée de nouveaux membres au sein de différentes délégations. Les relations avec la délégation canadienne n'ont pas été aussi souples que les années précédentes, ce qui a causé des situations problématiques. Les principales difficultés rencontrées sont au nombre de deux :

1. Accord sur la clé de répartition pour la crevette 3M : l'avis scientifique prévoyant l'inexistence de cette pêche pour l'année suivante, la pression externe pour arriver à une conclusion cette année s'en est trouvée relâchée. En outre, la situation en Europe de l'Est (deux des principales CPC étaient la Russie et l'Ukraine) a rendu impossibles le débat et l'atteinte d'un accord.

Malgré tout, une discussion intéressante a eu lieu et des idées sont apparues pour passer d'un système de gestion par jours de pêche à un système d'allocation de quotas, avec présentation des modalités envisagées pour une telle transition. Un article conjoint UE-Norvège a donc été présenté, ce qui est très inhabituel, mais cette fois le nouveau Chef de la délégation s'est montré ouvert et tout s'est plutôt bien passé.

Le Canada a triplé ses demandes d'allocation entre 2008 et 2022, et à présent, sans aucune autre raison que le fait qu'il ait eu de bons résultats à l'ouverture de la saison de pêche en 2020, le pays a demandé à accroître son quota aux dépens de l'UE, qui n'a aucun mandat pour un changement d'une telle envergure. Le Canada s'est trouvé un peu isolé dans ce débat et la frustration a été grande lorsqu'il s'est retrouvé mis sur la touche du dialogue bilatéral entre l'Union européenne et la Norvège.

2. Cabillaud 3M : les résultats scientifiques ont été meilleurs cette année, de sorte qu'il y a une perspective d'accroissement du quota.

D'un côté on trouvait le Danemark et l'accord avec les Îles Féroé et le Groenland, avec une demande de près de 8 000 tonnes, que les Canadiens ont cherché à rabaisser à environ 5 000 tonnes, et de l'autre côté l'UE et d'autres pays qui ont proposé une solution intermédiaire de 5 791 tonnes comme le préconisait l'avis. Le conseil scientifique s'est vu demander de monter au-delà de 6 100 tonnes pour pouvoir convaincre le Canada et le Danemark au regard de l'accord Féroé-Groenland sur cette quantité, qui est finalement devenue le TAC convenu pour 2023 (6 100 tonnes). L'UE a réussi à gérer l'accord.

Possibilités de pêche pour 2023 et au-delà : Le nombre de tonnes allouées pour la plie grise et la rascasse 3M est annoncé, 20 000 tonnes pour 2023-2025.

La CE avait une proposition sur les navires de recherche mais elle n'a pas abouti à un accord à cause de l'opposition du Canada. Le changement au niveau des règles de procédure du comité STACTIC a également rendu difficiles les discussions entre les États-Unis et d'autres participants par rapport à la présence de représentants de l'industrie sous certaines circonstances. Il a été décidé d'accepter un nombre limité d'acteurs dans certaines conditions. Un accord sur le requin du Groenland a été atteint.

M. Xavier Leduc (UAPF) se demande si les surcaptures de cabillaud 3M de la part des Féroé ont de quelconques répercussions. M. Anders Jessen (CE) répond qu'il s'agit d'un mécanisme de levier employé pour modifier les règles de procédure (avec l'appui des

Féroé) de sorte à assurer que cette exception au quota scientifique ne ferait pas l'objet d'abus, mais qu'il ne pense pas que cela ait de répercussions particulières. Les Féroé se sont montrées profondément navrées par rapport à ce qui s'est passé et ont adopté un profil bas, assurant que cela ne se reproduirait plus et qu'il s'agissait d'une situation ponctuelle. L'incident a donc été jugé clos.

M. Iván López (AGARBA) présente ses excuses pour son absence la plupart du temps à Porto. Il souligne le changement de personnalités et de stéréotypes parmi les Chefs de délégations. Il voit là des possibilités de faire prospérer des réformes à l'avenir pour l'approche écosystémique, et pour le Conseil de faire appliquer ces très ambitieux changements dans le futur.

M. Anders Jessen (CE) estime que ce changement a une influence négative, et non pas positive. Des tensions se sont produites entre l'Union européenne et le Canada, ce qui est inquiétant. Il se dit surpris des nombreuses actions mises en place sans prendre aucun avis et en ignorant les propositions de l'UE.

M. Jessen souligne que lorsque la tension est palpable entre l'UE et le Canada, c'est le signe que les choses deviennent difficiles ; alors que lorsque les propositions sont conjointes, c'est souvent là que l'on parvient à des résultats. Il espère que les relations vont se détendre, et de fait les deux parties se sont déjà rencontrées à un haut niveau deux semaines auparavant.

L'Islande était là avec un nouveau Chef de délégation et cette année un étrange changement d'alliances s'est produit. L'UE va néanmoins tenter d'obtenir les résultats dont elle a besoin à l'avenir. En effet, l'UE a besoin d'entretenir une bonne coopération pour pouvoir parvenir à un accord sur la mise en place de l'approche écosystémique.

M. Jean-Christophe Vandeveld (PEW) a une question de suivi par rapport à cette approche écosystémique de la gestion des pêches, se demandant si des décisions ont été prises sur l'indice total de captures (en anglais TCI) comme cela fait l'objet de débat à la NAFO depuis des années maintenant, ou pas.

M. Anders Jessen (CE) répond que la recommandation de travailler avec le TCI a été largement soutenue, que le Japon et la Russie ont posé beaucoup de questions mais que du point de vue scientifique les choses allaient rester aussi solides que possible. Il n'y a donc pas vraiment de raison de se montrer hésitant. Un grand pas en avant a été fait. Il s'agit d'un point de référence pour l'évaluation des écosystèmes et d'une base scientifique solide.

## **6. Dialogues bilatéraux et trilatéraux entre l'UE et les pays tiers du Nord-est Atlantique**

### **6.1- Mise à jour de la DG MARE concernant l'état des négociations avec la Norvège et l'accès aux ressources de pêche de Svalbard par l'UE**

#### **○ Norvège**

M. Mael Le Drast (CE) donne les dernières nouvelles concernant l'état des consultations en matière de pêche avec la Norvège, le Royaume-Uni et l'UE (relation tripartite).



D'importantes réunions prennent place ces semaines, deux séries de consultations dont nous attendons une issue aux débats en cours : Bruxelles 9-11 novembre et Oslo 28-30 novembre.

L'objectif est de se mettre d'accord sur trois sujets :

1. Accord bilatéral global avec la Norvège : échange des possibilités de pêche, la Norvège doit proposer à l'UE un volume obligatoire de cabillaud arctique en échange de possibilités de pêche. Cela ne devrait pas poser de grandes difficultés, l'avis scientifique relatif à certains stocks a été avancé, et par exemple le capelan n'est pas en très bon état. Il reviendra aux parties prenantes et à l'industrie de trouver des solutions créatives pour parvenir à un compromis satisfaisant. Des réunions techniques sont prévues avec l'industrie à la fin de la semaine et avec les États membres.
2. L'accès réciproque aux eaux dans le contexte de la relation bilatérale devra être abordé pour les pêches démersales en Mer du nord et pour les stocks pélagiques.
3. Les limites des TAC, restreintes dans le cadre de deux accords : détroit de Skagerrak et Norvège-Suède.

L'on espère que pour début décembre ceci se traduira par un document officiel voué à devenir proposition qui viendra alimenter le règlement sur les possibilités de pêche en 2023, à temps pour le Conseil du 12-13 décembre.

## **6.2- Rapport de l'état des lieux concernant les négociations bilatérales et trilatérales des possibilités de pêche et mesures techniques de l'UE avec :**

### **○ Norvège et Royaume-Uni**

Le représentant de la CE, M. Mael Le Drast, indique que deux séries de négociations sont prévues sur ces questions : une à Oslo la semaine d'après et une à Bruxelles les 21-23 novembre. Les TAC seront établis pour six stocks gérés conjointement en Mer du Nord : cabillaud, plie, merlan, hareng, églefin, lieu noir. Les débats sont ardues au sujet du hareng. Il y a aussi la question de la flexibilité pour le détroit de Skagerrak et la Mer du Nord à ce sujet, la discussion reviendra sur la table cette année. La biologie est plutôt bonne et l'avis relativement positif pour le reste des stocks principaux.

### **○ Accord-cadre UE-Norvège**

M. Mael Le Drast (CE) explique que des consultations sont en cours, de même que plusieurs séries d'accords-cadres trilatéraux avec la Norvège et le Royaume-Uni. Trois à quatre rencontres ont déjà eu lieu cet été. Toutes les parties étaient là avec leur Chef de délégation, l'accord fait intégralement partie du processus. Compte tenu du processus législatif co-décisionnel, le représentant de la CE s'attend à une entrée en vigueur avant les consultations annuelles pour 2024.

Eu égard à l'accord-cadre UE-Norvège, l'engagement a été pris de moderniser l'accord qui date de 1980, et les discussions s'annoncent un peu plus difficiles. L'UE a un mandat plus ambitieux que la Norvège au sujet de la coopération, la signification, l'accès réciproque aux eaux, les possibilités de pêche, etc. La CE veut éviter que des mesures unilatérales puissent être prises de manière trop rapide, moins solides et contraignantes

dans ce cas. Il convient d'envisager la nécessité d'un travail diplomatique et d'efforts sur ce point. Le travail reprendra en février-mars l'année prochaine.

M. Tim Heddeman (PFA) demande comment l'accord-cadre va rendre la vie plus facile à l'industrie à l'avenir, si les consultations vont être plus simples et plus souples. Qui en sort gagnant ?

M. Mael Le Drast (CE) répond que le cadre ne porte pas seulement sur les consultations annuelles mais aussi sur tous les aspects de la gestion des pêches et de la coopération. Et il devrait apporter une solidité et une stabilité supplémentaires aux activités halieutiques. Par exemple la récente interdiction de chalutage dans les eaux norvégiennes a été signifiée sur préavis très court, de même que les actions visant à rouvrir les arrangements de partage dans le Skagerrak. L'accord viendra consolider les modalités du partage. Il aide également à matérialiser la coopération avec le Royaume-Uni et la Norvège, puisqu'il fournit des règles et procédures claires pour les consultations annuelles et les principes, oriente les négociations (avis scientifiques, références au RMD) et s'inscrit dans la lignée de la PCP. Le TCA fournit déjà une base ferme pour la coopération avec le Royaume-Uni. De sorte que la véritable valeur ajoutée se trouvera dans l'accord bilatéral UE-Norvège. L'aspect trilatéral visait surtout à faire preuve d'une dynamique positive.

M. Sean O'Donoghue (KFO) pose une question sur le processus : les négociations seront-elles pensées pour un format présentiel, virtuel ou hybride ?

Puis il apporte des commentaires :

- L'équilibre UE-Norvège sera chancelant cette année. Il ne faut pas oublier que l'industrie pélagique a déjà effectué ses recommandations, soulignant une situation extrêmement difficile en 2023 pour certaines espèces pélagiques clé de la flotte communautaire, avec des options de captures zéro pour plusieurs d'entre elles.
- Églefin : la situation en Mer du Nord est différente de celle qui se présente sur la côte ouest de l'Écosse, et les augmentations scientifiques n'ont pas été respectées du fait de la gestion conjointe des deux stocks.

M. Mael Le Drast (CE) répond qu'il y aura des rencontres hybrides, que toutes les délégations seront présentes dans la salle, et que l'UE accepte les États membres et les parties prenantes à ses côtés dans la délégation présente et également en ligne. Il prend bonne note des commentaires effectués. Les considérations de l'industrie pélagique irlandaise trouvent leur reflet dans les interactions déjà engagées avec l'administration irlandaise.

M. Jean-Christophe Vandeveld (PEW) pose une question au sujet du hareng en Mer du Nord et du besoin d'une stratégie de gestion à long terme en l'absence d'un accord-cadre pour ce stock. Est-ce que cela a été abordé lors des premières séries de négociations et pourrait-il y avoir un accord entre les trois parties ? Et quelle sera la logistique de participation aux plénières ? Le lien est-il envoyé directement par la CE ou faut-il le demander à l'État membre concerné ?

M. Mael Le Drast (CE) dit que la procédure reste la même que précédemment, les parties prenantes doivent contacter les États membres car ce sont eux qui décident de leurs représentations ou délégations. Hareng Mer du Nord : le GT de l'an dernier avait dans l'idée de rédiger ses rapports pour la fin d'année mais à cause de la pandémie il n'a pu produire qu'un document résumé, achevé il y a quelques semaines, et qu'il publiera prochainement. Les négociations ont commencé avec le Royaume-Uni sur la base de ce rapport. La gestion des captures accessoires de juvéniles s'est avérée très efficace pour prévenir leur mortalité. La gestion est bonne dans l'ensemble mais se heurte à nouveaux challenges à cause du mélange avec le hareng en phase de reproduction dans l'ouest de la Baltique. Il ne sera probablement pas possible de se mettre d'accord sur le plan de gestion à long terme au cours de ces consultations annuelles.

M. Iván López (AGARBA) partage ses inquiétudes par rapport à la participation et à la disponibilité du personnel de la DG MARE. Nous avons la même sensation et pourtant nous sommes là, avec un chronogramme. Concernant le stock de morue en mer de Barents, les inquiétudes sont grandes, les années passées ont été affreuses après l'annonce du transfert de 25 % de la morue à Svalbard, 12 % de plus que ce qui était attendu pour le Royaume-Uni dans l'accord sur le Brexit. L'UE aimerait des précisions par rapport aux intentions britanniques concernant les captures accessoires dans la zone, car il n'est pas cohérent que la Norvège ne se voie pas imposer les mêmes pénalisations que l'UE. Des discussions officieuses ont lieu sur les arrêts observés dans les ports norvégiens pour des raisons logistiques mais sans débarquement possible car tous les entrepôts sont remplis de morue russe. La morue russe est vendue comme norvégienne dans l'UE et sature le marché communautaire, causant aussi une distorsion des prix et encourageant les prises de bénéfices de la part des propriétaires russes. La tromperie est donc grande pour les consommateurs européens qui croient acheter de la morue norvégienne. Il faudrait au moins publier des informations à ce sujet pour que les consommateurs sachent ce qu'ils mangent.

M. Mael Le Drast (CE) répond que son équipe ne s'occupe pas de la morue arctique, mais qu'il transmettra à ses collègues toutes ces préoccupations. La CE n'aime pas cette situation, qui devrait être prise en considération dans les consultations avec la Norvège. Et plus exactement la collaboration globale entre l'Union européenne et la Norvège dans le contexte géopolitique.

M. Marc Ghiglia (UAPF) explique que les termes de l'accord entre le Royaume-Uni et la Norvège conduisent à des pratiques qui ne respectent pas les termes du TCA. Deux sources de données peuvent être utilisées :

- La première source est de consultation publique et concerne les statistiques de consommation de quota du RU pour le merlu (site Internet MMO) : le Royaume-Uni pêche dans les eaux britanniques mais ses prises ne sont pas comptabilisées au quota de l'accord de coopération qui n'inclut pas les eaux norvégiennes alors qu'elles le sont dans les eaux norvégiennes au titre du quota accordé aux britanniques par les norvégiens. Il s'agit certes de volumes modestes (460 tonnes à la fin septembre) mais ajouté au quota européen le chiffre devient significatif. Il en va de même pour la baudroie capturée dans les eaux britanniques mais déclarée dans les eaux norvégiennes. Cela n'est pas ce que



prévoit l'accord de coopération. Il est difficile d'aller pêcher ces espèces dans les eaux norvégiennes.

- Pour la deuxième source, issue des données statistiques norvégiennes, d'après les statistiques de captures nominales (une base de données très vaste), les Norvégiens capturent des espèces sous quota mais sans les possibilités de pêche établies dans l'accord bilatéral (lingue, merlu, pour lesquels il y a un quota zéro par exemple). Nous parlons là de grands volumes (pour la lingue zone 4, par exemple, à la fin septembre il y avait 5 000 tonnes de lingue provenant d'un TAC spécifique) mais aussi de grands dépassements comme pour le flétan du Groenland. La question mérite réflexion.

M. Mael Le Drast (CE) remercie M. Ghiglia pour ces informations et le prie de les lui transmettre par écrit. Le TCA est un accord entre l'UE et le Royaume-Uni et la part prévue pour les stocks concerne les stocks partagés avec les Britanniques, sans toutefois vouloir dire que la Norvège ne peut pas pêcher ces stocks. C'est justement le cas du merlu. Lorsque le RU et l'UE décident d'un TAC, ils gardent présent à l'esprit qu'une partie de la quantité totale recommandée ira à la Norvège. Le TAC n'empêche pas le Royaume-Uni d'avoir des arrangements bilatéraux, des conditions d'accès et des transferts avec la Norvège.

Concernant le hareng de Mer du Nord et le mélange avec le hareng de l'ouest de la Baltique, M. Esben Sverdrup (DPPO) estime qu'il faut se montrer prudent sur la façon d'approcher ce stock. On a assisté à des augmentations de captures accessoires à cause de la fermeture de la pêcherie de hareng dans l'ouest de la Baltique, et en 3A. Sans oublier le sprat et le tcaud norvégien en 3A, le sprat à l'ouest de la Baltique...

Les mesures de gestion introduites ont relâché la pression sur le hareng de l'ouest de la Baltique, les captures migrant vers la Mer du Nord dominant bien entendu les statistiques mais à très faible niveau. Il est important de garder ceci présent à l'esprit lors des discussions pour l'adoption de mesures de gestion supplémentaires, et commencer par évaluer l'effet des mesures mises en place l'année dernière seulement. Ensuite il pose une nouvelle question par rapport à une question qui a manifestement été posée au CIEM : est-ce que cela a été communiqué au CIEM ou est-ce en attente d'approbation lors de négociations trilatérales pour un plan de gestion à long terme du hareng ?

M. Mael Le Drast (CE) répond que c'est une réalité figurant dans le rapport qui sera prochainement publié. La Norvège a suggéré une évaluation de la stratégie de gestion (en anglais MSE) pour le hareng, que les États membres de l'UE débattent encore en interne pour savoir comment formuler cette suggestion d'évaluation au CIEM. L'idée est de préparer une contre-proposition pour la Norvège avant de s'engager dans une nouvelle série de discussions techniques sur le hareng, la semaine prochaine, avec le Royaume-Uni et la Norvège. Le document pourrait ainsi être envoyé au CIEM début novembre.

M. Xavier Leduc (UAPF) demande quel est le niveau du TAC pour le cabillaud arctique pour 2023, étant donné le conflit qui oppose la Norvège et la Russie au CIEM.



M. Mael Le Drast (CE) répond qu'il l'ignore pour l'instant, et que la CE sait que la Norvège va effectuer sa propre évaluation étant donnée la situation avec la Russie. Les deux parties se rencontreront cette semaine, de sorte que de plus amples informations ou indices seront donnés la semaine prochaine à propos du niveau de quota.

M. Emil Remisz (High Seas Fish Producers Organisation) indique qu'il semble y avoir eu une réduction de 20 % du quota pour le cabillaud en mer de Barents.

**ACTION : M. Ghiglia enverra ses commentaires par écrit au représentant de la CE.**

**7. Négociations multilatérales en haute mer : mise à jour de la DG MARE sur les négociations des états riverains NEAFC et questions pertinentes pour la prise de décisions lors de la 41<sup>e</sup> réunion annuelle (Londres, 15-18 novembre 2022)**

M. Mael Le Drast (CE) annonce que ce sujet n'est pas de son ressort. Il n'est pas entièrement au courant de l'état des choses. Pour les états riverains, les efforts portent encore surtout sur les arrangements relatifs au partage du stock de maquereau. De nombreuses réunions ont eu lieu pour trouver un accord et un nouvel arrangement. Mais aucune nouveauté sur ce front.

Par rapport à la négociation du TAC 2023, il y a eu une première série de pourparlers qui a permis aux parties de prendre conscience de la dynamique et des positions de départ. Le Royaume-Uni est intéressé par le merlan bleu. Les positions divergent sur cette question, et aussi sur la façon dont l'avis du CIEM devrait être interprété.

M. Sean O'Donoghue (SKO) comprend différemment les choses à propos de la situation du merlan bleu pour 2023. Quatre états riverains sont d'accord pour suivre l'avis du CIEM, dont l'UE. Seul le RU est en désaccord et devra donc réfléchir et revenir sur la question. Certains états sont prêts à revenir sur la proposition britannique.

M. Mael Le Drast (CE) répond qu'il n'est pas spécialiste de la question et qu'à son avis cela ne concerne que les négociations bilatérales et trilatérales avec la Norvège. Il va vérifier.

M. Jean-Christophe Vandeveld (PEW) commente qu'il semble que le Royaume-Uni demande à passer en-dessous du niveau de capture maximum préconisé par l'avis du CIEM.

Une forte augmentation de 80 % semble plausible. Reste à savoir pourquoi l'UE n'a pas la même approche dans un contexte si marqué par les doutes. Cette grande différence au niveau des avis n'apporte pas la stabilité nécessaire à l'industrie halieutique, qui pourtant ne cesse de demander cette stabilité et n'évolue généralement pas vraiment au-delà des 20 % (+/-). Quelle est donc la logique ?

M. Mael Le Drast répond que la position de l'Union européenne est toujours coordonnée, entre les États membres et les différentes parties prenantes. Résultats de la discussion : les arguments pour et contre ont été débattus amplement et une sorte de compromis a été atteint.

**8. Travail conjoint des CC sur l'engagement des parties prenantes de l'UE dans l'Accord commercial et de coopération (TCA) entre le Royaume-Uni et l'UE.**



### **8.1. Rapport de la DG MARE sur l'état des lieux du TCA RU-UE : mise à jour du rôle, de la composition et des compétences du Comité spécialisé en matière de pêche (SCF)**

Mme. Jurgita Staneikate (CE) explique qu'elle n'a pas grand-chose à rapporter individuellement à chaque CC car les réunions Inter-CC sont là pour cela, et elle présente les principaux points de l'agenda du Comité spécialisé en matière de pêche. Et la semaine dernière il y a eu une réunion à propos du Brexit. Elle ajoute que les prochaines rencontres du SCF auront lieu l'année prochaine.

M. Sean O'Donoghue (KFO) explique que le LDAC fait partie de la réunion Inter-CC sur le Brexit, et rappelle qu'il y a eu 6 réunions cette année et que des places y sont encore libres. Ce format a très bien fonctionné pour informer en avant-première les Conseils consultatifs impliqués (ils sont 5). Il est donc d'avis que c'est une formule adéquate pour les questions pertinentes à la fois pour le LDAC et pour le reste des CC.

M. Iván López, en qualité de Président du LDAC, se montre très surpris de la nouvelle attitude de la Commission européenne et il aimerait connaître les raisons de ce changement de mandat. Pour lui, les choses manquent de cohérence ; par exemple M. Donatella n'a pas eu de problèmes à venir aux réunions précédentes. Il demande quels sont les critères utilisés. Les réunions sont organisées à Bruxelles pour pouvoir faciliter la participation aux représentants de la CE.

Mme. Jurgita Staneikate (CE) comprend tout à fait ce point de vue et explique que la CE cherche la manière de fournir des informations à tous les CC. Elle souligne aussi que la Commission n'a pas assez de ressources humaines. Néanmoins elle s'engage à transmettre les inquiétudes manifestées.

M. Edelmiro Ulloa (OPNAPA) soutient les propos de M. López. Les réunions du LDAC avaient traditionnellement lieu à Madrid, mais il a été décidé de les déplacer à Bruxelles pour faciliter la participation de la Commission européenne. Il explique qu'il a passé 12 heures à l'aéroport de Madrid pour pouvoir arriver à temps à Bruxelles, et qu'il lui semble incroyable que la Commission ne soit pas là pour donner son ressenti sur les questions qui occupent le Groupe de travail.

M. Xavier Leduc (UAPF) partage la frustration exprimée et estime que cela est inacceptable.

M. Iván López (AGARBA) rappelle le contenu d'une lettre signée par lui et M. Julien Daudu, en qualité de Président du GT5 ; et il suggère qu'un nouveau courrier soit envoyé par le Comité exécutif.

M. Xavier Leduc, Président du GT2, est d'accord et juge cette question urgente.

M. Benoît Guérin (LDAC) cite les réunions du Secrétariat Inter-CC avec la DG MARE, souligne les divergences en termes de participation aux réunions officielles des CC au sein de la propre DG MARE.



**ACTION : Les membres sont d'accord sur la nécessité de discuter de l'envoi d'une lettre à la DG MARE par rapport à son absence aux dernières réunions des GT, pourtant tenues à Bruxelles.**

**8.2. Lettre Inter-CC conjointe, envoyée à la CE, pour soulever les questions de pêche à travers le Comité spécialisé en matière de pêche (SCF) via les organes consultatifs existants (juillet 2022).**

Mme. Caroline Mangalo (LDAC) explique qu'il s'agit d'un nouveau forum pour faciliter les échanges entre parties prenantes et la Commission européenne. Plusieurs courriers ont été envoyés par les Conseils consultatifs pour demander l'implication des parties prenantes dans la mise à exécution du Brexit (lettres disponibles sur le site Internet du LDAC ; il y a aussi la réponse de la CE à la première missive).

L'accord visait à traiter les questions transversales pour tous les Conseils consultatifs, y compris les stratégies de capture, le travail scientifique réalisé par le CIEM, les mesures techniques de conservation, les stratégies relatives aux espèces non soumises à TAC, les mesures en cas de recommandation de TAC zéro... Les réunions sont ouvertes à tous les membres des différents CC, et se tiennent via Zoom.

La présidence à ces réunions est tournante, entre les CC. L'objectif est de tenir les réunions avant celles du Comité spécialisé en matière de pêche.

En revanche les procès-verbaux de ces réunions ne sont pas publiés sur le net, mais peuvent être envoyés aux membres qui en font la demande.

**8.3. Conclusions des 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> réunions Inter-CC sur le Brexit (vidéoconférence, 15 septembre et 20 octobre 2022)**

Mme. Caroline Mangalo (LDAC) annonce que la semaine dernière, le 20 octobre, a eu lieu la 5<sup>o</sup> réunion Inter-CC sur le Brexit (le LDAC avait présidé la 4<sup>o</sup> en septembre). Les débats ont été consacrés aux questions horizontales.

Au cours de cette rencontre Inter-CC consacrée au Brexit, M. Eric Lindebo, de la Commission européenne, a résumé l'agenda du Comité spécialisé en matière de pêche, qui s'est réuni le 21 octobre de manière hybride.

- Procédure de signification (entre l'UE et le Royaume-Uni) : travail en cours ;
- Échanges de quotas : c'est une question légalement contraignante qu'il convient de conclure. L'idée est de continuer le travail engagé jusqu'à présent par les États membres avec les organisations de producteurs.
- AMP du RU : La CE a demandé des éclaircissements pour mieux comprendre le processus. Et elle a donné des précisions par rapport aux Écosystèmes marins vulnérables et à l'acte d'exécution y afférent.
- Stratégie pluriannuelle pour les espèces non soumises à quotas : un document non contraignant est actuellement en cours de débat. Il servira de guide pour les prochaines discussions techniques au sujet de stocks spécifiques. Il a été décidé de ne pas constituer de groupe de réflexion sur la question mais de faire appel au groupe de réflexion CC (ou autre forum) consacré à un stock ou une zone donné/e pour aborder une question spécifique d'avenir. Par exemple le GR sur la coquille Saint-Jacques du CC-EOS pourrait servir d'étude de cas pour les discussions de l'année prochaine par rapport à la stratégie relative à cette espèce. Cela signifie que le travail technique prendra place au sein du CC-EOS mais que la stratégie globale sera discutée en réunion Inter-CC.



M. Xavier Leduc (UAPF) estime que prendre la coquille Saint-Jacques comme exemple de test sera non seulement un enjeu mais aussi un grand risque.

M. Sean O'Donoghue (KFO) encouragerait plutôt l'assistance d'une robuste délégation du LDAC de manière à soulever les sujets importants. À son avis, ce forum peut s'avérer proactif. La CE est prête à tenir compte de ces arguments.

M. Iván López (AGARBA) estime qu'en termes de participation 10 personnes par Conseil consultatif n'est pas suffisant.

Mme. Alexandra Philippe (EBCD) est absolument d'accord avec M. López. Au sujet du forum Brexit, c'est une question que la CE a en commun avec le Royaume-Uni mais il y a par ailleurs des sujets plus spécifiques à aborder.

M. Iván López (AGARBA) est d'accord et soutient entièrement ce forum. Il présente ses excuses car il ne peut pas toujours assister à toutes ces réunions. C'est une excellente initiative bien que certains problèmes, comme les accords trilatéraux, devraient être abordés plus en profondeur.

M. Sean O'Donoghue (KFO) explique que le forum possède des termes de référence très clairs. Lorsqu'un sujet est propre au Conseil consultatif de pêche lointaine, c'est en son sein qu'il doit être abordé.

## **9. Clôture de la réunion**

Le Président du GT2, M. Xavier Leduc, lève la séance en rappelant que la prochaine rencontre du GT2 est prévue pour mars 2023.



## **Annexe : Liste des personnes présentes**

### **Groupe de Travail 2 du LDAC**

**25 octobre 2022**

#### **MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL (présents en personne)**

1. Gerard van Balsfoort. Pelagic Freezer-Trawler Association
2. Xavier Leduc. UAPF
3. Iván López. AGARBA/CEPESCA
4. Marc Ghiglia. UAPF
5. Rosalie Tukker. EUROPECHE
6. Daniel Voces. EUROPECHE
7. Emil Remisz, High Seas Fish Producers Organization
8. Tim Heddeman. Pelagic Freezer-Trawler Association
9. Erik Olsen. The Danish Society for a Living Sea
10. Edelmiro Ulloa. OPNAPA
11. Ángela Cortina. OPNAPA
12. Einar Ingvarsson. EIDFA
13. Aivaras Lavanauskas. LLDFA
14. Hélène Buchholzer. Seas at Risk
15. Alexandra Philippe. EBCD
16. Sean O'Donoghue. KFO

#### **OBSERVATEURS (présents en personne)**

17. Manuela Iglesias. LDAC
18. Benoît Guérin. LDAC
19. Caroline Mangalo. LDAC

#### **MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL (présents sur Zoom)**

20. Jean-Christophe Vandeveld. The Pew Charitable Trust
21. Esben Sverdrup-Jensen. DPPO
22. Javier Lopez. OCEANA
23. Siggí Einarsson.
24. Juan Manuel Liria. CEPESCA
25. Luis Vicente. ADAPI
26. Rob Banning. DPFA

#### **OBSERVATEURS (présents sur Zoom)**

27. Anders Jessen. DG MARE
28. Mael Le Drast. DG MARE
29. Jurgita Staneikate. DG MARE
30. Bernard Blazkiewicz. DG MARE
31. Margarita Mancebo. Secrétariat général de la pêche - Ministère espagnol de l'agriculture et la pêche.
32. Jolanda Mosor. Ministère polonais de l'agriculture et du développement rural
33. Ana Sedenko. Ministère de l'agriculture de la République de Lituanie

